

**EMAUX BRILLANTS SANS PLOMB PRETS A L'EMPLOI SERIE IN****SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial ou désignation du mélange

**EMAUX BRILLANTS SANS PLOMB PRETS A L'EMPLOI SERIE IN**

Numéro d'enregistrement

-

Synonymes

Aucun(e)(s).

Date de publication

le 17-juin-2013

Numéro de version

01

Date de révision

-

Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version

-

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées Pour analyse en laboratoire.

Utilisations déconseillées Aucun(e)(s) connu(e)(s).

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fournisseur Ceradel-Socor

Adresse 19-25 Rue Frédéric Bastiat, Limoges, Cedex 87022, France

Numéro de téléphone +33 555350244

E-mail ceradel@ceradel.fr

Fabricant iLoveToCreate, a Duncan Enterprises Company

Adresse 5673 East Shields Avenue Fresno, CA 93727, États-Unis

Numéro de téléphone +1 (559)294-4444

Personne de contact Frank Peters

E-mail fpeters@ilovetocreate.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

+1 703-527-3887

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE et ses amendements**

Cette préparation ne répond pas aux critères de classification de la directive 1999/45/CE et ses amendements.

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements**

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

**Résumé des dangers**

Dangers physiques Pas de classification pour les dangers physiques.

Dangers pour la santé humaine Pas de classification pour les dangers sanitaires.

Dangers pour l'environnement Pas de classification pour les dangers pour l'environnement.

Dangers spécifiques Le contact prolongé peut provoquer dessèchement de la peau.

Symptômes principaux Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements**

Pictogrammes de danger Aucun(e)(s).

Mention d'avertissement Aucun(e)(s).

Mentions de danger Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

**Conseils de prudence**

Prévention Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

Intervention Se laver les mains après l'usage.

**EMAUX BRILLANTS SANS PLOMB PRETS A L'EMPLOI SERIE IN**

<b>Stockage</b>	Conserver à l'écart de matières incompatibles.
<b>Elimination</b>	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.
<b>Informations supplémentaires de l'étiquette</b>	Sans objet.
<b>2.3. Autres dangers</b>	Non attribué.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

Les composants ne sont pas dangereux ou sont en dessous des limites de déclaration légales.

**SECTION 4: Premiers secours**

<b>Informations générales</b>	Le personnel de premiers secours doit être conscient des risques qu'il encourt pendant l'opération de sauvetage.
<b>4.1. Description des premiers secours</b>	
<b>Inhalation</b>	Sortir la victime à l'air frais. Consulter un médecin si les symptômes persistent.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver la zone avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Obtenir une assistance médicale en cas de développement ou de persistance des irritations.
<b>Ingestion</b>	Boire 1 ou 2 verres d'eau. Consulter un médecin. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente.
<b>4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
<b>4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>	Traiter de façon symptomatique.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

<b>Risques généraux d'incendie</b>	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.
<b>5.1. Moyens d'extinction</b>	
<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Aucun connu.
<b>5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b>	
<b>5.3. Conseils aux pompiers</b>	Aucun connu.
<b>Équipements de protection particuliers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas de lutte contre un incendie chimique.
<b>Procédures spéciales de lutte contre l'incendie</b>	Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles générales de l'entreprise sur le comportement pendant un incendie.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

<b>Pour les non-secouristes</b>	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la section 8 de la FDS.
<b>Pour les secouristes</b>	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la rubrique 8 de la FDS.
<b>6.2. Précautions pour la protection de l'environnement</b>	
<b>6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>	Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.
<b>6.4. Référence à d'autres sections</b>	Absorber les déversements avec une matière absorbante adéquate. Ramasser et éliminer le produit déversé comme l'indique la rubrique 13.
	Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

**SECTION 7: Manipulation et stockage**

<b>7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>	Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
<b>7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b>	Conserver dans l'emballage d'origine fermé dans un endroit sec. Conserver à l'écart de matières incompatibles. Température de stockage : entre 4°C et 38°C. Protéger contre le gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s)  
particulière(s)

Pour analyse en laboratoire.

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition  
professionnelle**

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

**Limites biologiques**

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

**Procédures de suivi  
recommandées**

Suivre les procédures standard de surveillance.

**Niveau dérivé sans effet  
(DNEL)**

Donnée inconnue.

**Concentrations prévisibles  
sans effet (PNEC)**

Donnée inconnue.

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques  
appropriés**

Assurer une ventilation efficace et réduire au minimum le risque d'inhalation de vapeurs et brouillards.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du  
visage** En cas de risque d'éclaboussures : Porter des lunettes de protection approuvées.**Protection de la peau**

Le port de gants résistants aux produits chimiques est conseillé.

**- Protection des mains****- Divers**

Aucune prescription particulière.

**Protection respiratoire**

Porter un appareil de protection respiratoire pendant les pulvérisations.

**Risques thermiques**

Aucun connu.

**Mesures d'hygiène**

Aucunes procédures particulières, mais une bonne hygiène personnelle est conseillée, surtout lors de la manipulation des produits chimiques.

**Contrôles d'exposition liés à la  
protection de l'environnement** Éviter le rejet dans l'environnement.**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect** Liquide coloré.**État physique** Liquide.**Forme** Liquide.**Couleur** Coloré.**Odeur** Sans odeur.**Seuil olfactif** Donnée inconnue.**pH** 7 - 10**Point de fusion/point de  
congélation** 1000 °C (1832 °F)**Température d'ébullition  
initiale et intervalle d'ébullition** > 100 °C (> 212 °F)**Point d'éclair** Sans objet.**Taux d'évaporation** 1 (Acétate de n-butyle = 1)**Inflammabilité (solide, gaz)** Sans objet.**Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité****limite inférieure  
d'inflammabilité (%)** Sans objet.**limite supérieure  
d'inflammabilité (%)** Sans objet.**Pression de vapeur** 17,55 mm Hg à 20 °C**Densité de vapeur** Donnée inconnue.**Densité relative** 1,3 - 1,8**Solubilités** Miscible avec l'eau.

**EMAUX BRILLANTS SANS PLOMB PRETS A L'EMPLOI SERIE IN**

**Coefficient de partage:** Aucunes informations disponibles.

n-octanol/eau

**Température d'auto-inflammabilité:** Sans objet.

**Température de décomposition:** Donnée inconnue.

**Viscosité:** Donnée inconnue.

**Propriétés explosives:** Sans objet.

**Propriétés comburantes:** Sans objet.

**9.2. Autres informations**

**Masse volumique apparente:** 10,8 - 15 livres/gallon

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité:** Stable dans des conditions normales.

**10.2. Stabilité chimique:** Stable aux températures normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses:** Ne se produit pas.

**10.4. Conditions à éviter:** Gel.

**10.5. Matières incompatibles:** Aucun connu.

**10.6. Produits de décomposition dangereux:** Aucun connu.

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

**Informations générales:** L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets indésirables.

**Informations sur les voies d'exposition probables**

**Ingestion:** Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance ne présente pas de danger pour la santé.

**Inhalation:** Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance n'est pas présumée présenter un danger par inhalation.

**Contact avec la peau:** Le contact prolongé peut provoquer dessèchement de la peau.

**Contact avec les yeux:** Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

**Symptômes:** Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë:** Aucun connu.

**Corrosion/irritation cutanées:** Le contact prolongé peut provoquer dessèchement de la peau.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:** Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

**Sensibilisation respiratoire:** Aucunes informations disponibles.

**Sensibilisation cutanée:** Aucunes informations disponibles.

**Mutagénicité des cellules germinales:** Aucunes informations disponibles.

**Cancérogénicité:** Ce produit n'est pas considéré comme un carcinogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.

**Toxicité reproductrice:** Aucunes informations disponibles.

**Toxicité spécifique des organes cible - exposition unique:** Aucunes informations disponibles.

**Toxicité spécifique des organes cible - expositions répétées:** Aucunes informations disponibles.

**Danger par aspiration:** Non classé.

**Informations sur les mélanges et informations sur les substances:** Donnée inconnue.

**Autres informations:** Aucunes informations disponibles.

**SECTION 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité:** Non présumé nocif pour les organismes aquatiques.

**EMAUX BRILLANTS SANS PLOMB PRETS A L'EMPLOI SERIE IN**

<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Aucunes informations disponibles.
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucunes informations disponibles.
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)	Aucunes informations disponibles.
Facteur de bioconcentration (BCF)	Donnée inconnue.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Aucunes informations disponibles.
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	N'est pas une substance ou un mélange PBT ou vPvB.
<b>12.6. Autres effets néfastes</b>	Aucun connu.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Déchets résiduaires</b>	Les recommandations pour l'élimination concernent le produit tel qu'il est fourni. L'élimination doit se faire conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du matériau au moment de l'élimination. Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.
<b>Emballages contaminés</b>	Mettre les emballages rincés à la disposition des services de recyclage locaux.
<b>Code des déchets UE</b>	Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.
<b>Informations / Méthodes d'élimination</b>	Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

**SECTION 14: Informations relatives au transport****ADR**

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

**RID**

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

**ADN**

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

**IATA**

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

**IMDG**

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

<b>14.7. Transport en vrac</b>	Sans objet.
conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations de l'UE****Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone, Annexe I**

N'est pas listée.

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone, Annexe II**

N'est pas listée.

**Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications**

N'est pas listée.

**Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications**

N'est pas listée.

**Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications**

N'est pas listée.

**Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications**

N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II

N'est pas listée.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 1, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listée.

#### Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements

N'est pas listée.

#### Restrictions d'emploi

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listée.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérogènes ou mutagènes au travail

Non réglementé.

Directive 92/85/CEE : concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail

Non réglementé.

#### Autres règlements de l'UE

Directive 96/82/CE (Seveso II) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Non réglementé.

Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

N'est pas listée.

Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail

N'est pas listée.

#### Autres réglementations

Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément aux directives de la CE et aux réglementations nationales du pays concerné. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) N° 1907/2006.

#### Réglementations nationales

Se conformer à la réglementation nationale concernant l'emploi des agents chimiques.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

### SECTION 16: Autres informations

#### Liste des abréviations

Donnée inconnue.

#### Références

Donnée inconnue.

#### Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

Le mélange est classé en fonction des résultats des essais relatifs aux dangers physiques. La classification relative aux dangers sanitaires et environnementaux est obtenue par une combinaison de méthodes de calcul et de résultats d'essai, lorsqu'ils sont disponibles. Pour plus de détails, consulter les sections 9, 11 et 12.

#### Texte intégral des avertissements ou des phrases R et des mentions H en Sections 2 à 15

Aucun(e)(s).

#### Informations de formation

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

#### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette FDS sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document.